



Société de Révision
d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

MAISON FAMILIALE RURALE

Association loi 1901

50, rue de la Paix
Argenton Les Vallées

79150 ARGENTONNAY

Exercice clos le 31 décembre 2019

Siège social et bureaux

146, bd de Poitiers - BP 80086
79302 BRESSUIRE CEDEX
Tél : 05 49 74 04 66
Fax : 05 49 74 11 94
e-mail : sorec@sorec.fr

Bureaux de Thouars

13, avenue du Bois la Dame
79100 SAINT-JEAN DE THOUARS
Tél : 05 49 96 19 06
Fax : 05 49 96 55 85
e-mail : sorec.thouars@sorec.fr

Bureaux de Pouzauges

24, place du Mal de Laitre
85700 POUZAUGES
Tél : 02 51 57 84 30
Fax : 02 51 61 21 09
e-mail : sorec.pouzauges@sorec.fr

Bureaux de Niort

117, rue de l'Aérodrome
79000 NIORT
Tél : 05 49 73 06 85
Fax : 05 49 35 96 51
e-mail : sorec.niort@sorec.fr

www.sorec.fr

RAPPORTS

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



SOMMAIRE

- I - Rapport sur les comptes annuels
- II - Annexes au rapport sur les comptes annuels
- III - Rapport spécial

I - RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS



RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée Générale de l'association MFR d'ARGENTON LES VALLEES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MFR d'ARGENTON LES VALLEES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

.../...

7



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé, conformément aux normes d'exercice professionnel, permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

9



Dans le cadre d'un audit réalisé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BRESSUIRE, le 4 mars 2020.
En 4 exemplaires originaux.

Pour la S.O.R.E.C.
J-F. DEVAUD
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers

**II - ANNEXES AU RAPPORT
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Actif immobilisé		Du 01/01/2019 au 31/12/2019		Du 01/01/2018 au 31/12/2018	
		Brut	Amortis., prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)	AA				
Frais d'établissement *	AB		AC		
Frais de recherche et développement	AD		AE		
Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN	26 515	AO	16 706	9 810
Constructions	AP	1 094 491	AQ	757 704	336 788
Installations techniques, matériel et outill. industriels	AR		AS		
Autres immobilisations corporelles	AT	207 059	AU	153 803	53 256
Immobilisations grevées de droits	AZ		BA		
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes	AX		AY		
	CS		CT		
Autres participations	CU		CV		
Créances rattachées à des participations	BB		BC		
Autres titres immobilisés	BD	4 705	BE	4 705	4 640
Prêts	BF		BG		
Autres immobilisations financières *	BH	119	BI	119	119
TOTAL (I)	BJ	1 332 889	BK	928 212	404 677

Visé par S.O.R.E.C.
Commissaire aux Comptes

Actif circulant		Brut		Amortis., prov.		Net	
Matières premières, approvisionnements	BL	2 655	BM			2 655	5 452
En cours de production de biens	BN		BO				
En cours de production de services	BP		BQ				
Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
Marchandises	BT		BU				
Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
Créances redevables et comptes rattachés	BX	21 309	BY	6 880		14 429	9 616
Autres	BZ		CA				
Personnel et comptes rattachés	FA		FB				
Etat et autres collectivités publiques	FC		FD				
Confédérat., Fédérat., Assoc., organismes app.	FE	9 798	FF			9 798	8 520
Débiteurs divers	FG	26 112	FH			26 112	59 779
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)	CD		CE				
Instruments de trésorerie	CB		CC				
Disponibilités	CF	73 769	CG			73 769	42 873

Comptes de régularisation		Brut		Amortis., prov.		Net	
Charges constatées d'avance *	CH	6 843	CI			6 843	3 216
TOTAL (II)	CJ	140 487	CK	6 880		133 606	129 455
Charges à répartir sur plusieurs exercices * (III)	CL						
Primes de remboursement des obligations (IV)	CM						
Ecarts de conversion actif * (V)	CN						
TOTAL GENERAL (I à V)	CO	1 473 376		935 092		538 284	564 878

MFREO BOESSE

FONDS ASSOCIATIFS		Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Fonds propres			
Fonds associatif sans droit de reprise	DA		
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise	DC		
Réserves indisponibles	DB		
Réserve légale	DD		
Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
Réserves réglementées *	DF		
Autres réserves	DG		
Report à nouveau	DH	16 862	6 757
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	DI	8 030	10 105
Autres fonds associatifs			
Fonds associatifs avec droit de reprise	DJ		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise	DK		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	GA	268 121	285 033
Provisions réglementées	GB		
Droits des propriétaire (Commodat)	GC		
TOTAL (I)	DL	293 012	301 895
Provisions pour risques et charges		Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Provisions pour risques	DP		5 000
Provisions pour charges	DQ		
TOTAL (II)	DR		5 000
Fonds dédiés		Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Sur subventions de fonctionnement	DM		
Sur autres ressources	DN		
TOTAL (III)	DO		
Dettes		Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	DU	164 390	166 854
Emprunts et dettes financières divers	DV	2 912	7 695
Avances et acomptes reçues sur commande en cours	DW	8 048	4 968
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	26 572	40 081
Dettes fournisseurs factures non parvenues	DS		
Dettes fiscales et sociales	DY	22 836	23 252
Personnel et comptes rattachés	DT	3 948	9 183
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	624	5 949
Instruments de trésorerie	GD		
Produits constatés d'avance	EB	15 942	
TOTAL (IV)	EC	245 271	257 983
Ecart de conversion passif * (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	538 284	564 878

Produits d'exploitation		Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Ventes de marchandises *	FC		
Production vendue			
Ventes	FF		
Travaux	FI		
Prestations de service	AA	95 871	70 800
Services liés à des financements réglementaires	AB		
Autres services	AC	48 573	43 108
Chiffres d'affaires nets *	FL	144 444	113 907
Production stockée *			
En-cours de production de biens	FM		
En-cours de production de services	AD		
Produits	AE		
Production immobilisée *	FN		
Produits nets partiels sur opérations à long terme	AF		
Subventions d'exploitation			
Non affectées	FO	215 370	218 813
Affectées	AG	217 878	166 436
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges *	FP	30 666	84 122
Cotisations	AH		
Dons			
Non affectés	AI		
Affectés	AJ		
Apports			
Non affectés	AK		
Affectés	AL		
Legs et donations			
Non affectés	AM		
Affectés	AN		
Ventes de dons en nature	AO		
Autres produits de la générosité publique	AP		
Produits liés à des financements réglementaires	AQ	43 265	40 679
Autres produits (1)	FQ	3 733	3 742
Total des produits d'exploitation (I)	FR	655 356	627 700
Charges d'exploitation		Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Achats de marchandises (y compris droits de douane) *	FS		
Variation de stock (marchandises) *	FT		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	FU	39 889	46 956
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *	FV	2 796	- 295
Achat de sous traitances	FW		
Achats non stockés de matières et fournitures	BA	14 847	25 125
Services extérieurs	BB	53 810	54 654
Personnel extérieur	BC	3 647	14 195
Loyers en crédit-bail	BD		
Autres	BE	115 859	85 669
Impôts, taxes et versements assimilés *	FX	7 998	6 921
Salaires et traitements *	FY	313 337	281 951
Charges sociales	FZ	88 783	87 941
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	GA	51 732	44 493
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	GB		
Sur actifs circulants : dotations aux dépréciations	GC		
Dotations aux provisions	GD	2 161	9 042
Subventions accordées par l'association	BF		
Autres charges	GE	1 559	1 979
Total des charges d'exploitation (II)	GF	696 420	658 631
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	GG	- 41 063	- 30 931

Visé par S.O.R.E.C.
Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT

mercredi 12 février 2020

Edition en Euros

MFREO BOESSE

Page 2

Opérations en commun		Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Quote part de résultat sur opérations faites en commun - Bénéfice (III)	GH		
Quote part de résultat sur opérations faites en commun - Perte (IV)	GI		
Produits financiers		Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
De participation (5)	GJ	42	72
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK		
Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL	65	55
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts de charges financières	GM		
Différences positives de change	GN		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO		
Autres produits financiers	BG		
Total des produits financiers (V)	GP	107	127
Charges financières		Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	GQ		
Intérêts et charges assimilées (6)	GR	3 391	3 965
Différences négatives de change	GS		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT		
Autres charges financières	BH		
Total des charges financières (VI)	GU	3 391	3 965
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)	GV	- 3 284	- 3 838
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	GW	- 44 347	- 34 769

Visé par S.O.R.E.C.
Commissaire aux Comptes

Produits exceptionnels		Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Sur opérations de gestion			
Dons			
Non affectés	HA		
Affectés	BI		
Apports			
Non affectés	BJ		
Affectés	BK		
Legs et donations			
Non affectés	BL		
Affectés	BM		
Ventes de dons en nature	BN		
Autres produits de la générosité publique	BO		
Autres produits	BP		
Sur opérations de capital			
Produits de cession d'éléments d'actifs	HB		
Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	BQ	29 352	23 534
Autres	BR	38 599	21 554
Reprise d'excédents sur exercices antérieurs	BS		
Total des produits exceptionnels (VII)	HD	67 951	45 088

Visé par S.O.R.E.C.
Commissaire aux Comptes

Charges exceptionnelles		Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	15 574	214
Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
Total des charges exceptionnelles (VIII)	HH	15 574	214
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	52 377	44 874

Rubriques		Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ		
Impôts sur le bénéfice * (X)	HK		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	HC		
- Engagements à réaliser sur les ressources affectées	BT		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	723 414	672 915
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	715 385	662 810
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des Produits - Total des Charges)	HN	8 030	10 105

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
PRODUITS			
Bénévolat	CA		
Prestations en nature	CB		
Dons en nature	CC		
CHARGES			
Secours en nature	CD		
Mise à disposition gratuite de biens et services	CE		
Personnel bénévole	CF		
TOTAL	CG		

MFR ARGENTON LES VALLEES

**Annexe aux comptes annuels de
l'exercice clos le 31 décembre 2019
Montants exprimés en Euros**

MFR ARGENTON LES VALLEES

Ce rapport contient 8 pages
Associations - Annexe aux comptes annuels

Table des matières

1	Faits majeurs de l'exercice	1
1.1	Evénements principaux de l'exercice	1
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	1
1.2.1	Présentation des comptes	1
1.2.2	Méthode générale	1
1.2.3	Changement de méthode d'évaluation	1
1.2.4	Changement de méthode de présentation	1
2	Informations relatives au bilan	2
2.1	Actif	2
2.1.1	Tableau des immobilisations	2
2.1.2	Tableau des amortissements	2
2.1.3	Immobilisations incorporelles	3
2.1.4	Immobilisations financières	3
2.1.5	Créances	4
2.1.6	Produits à recevoir	4
2.2	Passif	5
2.2.1	Provisions pour risques et charges	5
2.2.2	Etat des dettes	5
2.2.3	Charges à payer	5
2.2.4	Produits constatés d'avance	6
3	Informations relatives au compte de résultat	7
3.1	Ventilation des produits d'exploitation	7
3.2	Ventilation de l'effectif moyen au 31-12-19	7
4	Autres informations	8
4.1	Honoraires des commissaires aux comptes	8
4.2	Engagements hors bilan	8
4.2.1	Emprunt auprès des organismes bancaires	8
4.2.2	Dettes garanties par des sûretés réelles	8
4.2.3	Engagements financiers	9

Visé par S.O.R.E.C.
Commissaire aux Comptes

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

Un fait significatif au cours de l'exercice est le suivant :

- Une aide financière exceptionnelle attribuée sous la forme de dons de la part de l'ensemble des MFR du département.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

Visé par S.O.R.E.C.
Commissaire aux Comptes

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant l'Arrêté du 26 décembre 2016 portant homologation du règlement n° 2016-7 du 4 novembre 2016 de l'ANC, J.O. du 28 décembre 2016.

1.2.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.2.4 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Compte	Libellé du compte	Valeur brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
211000000	Terrains	9 809,33 €			9 809,33 €
212000000	Agencements et Aménagements Terrains	23 204,03 €		6 497,93	16 706,10 €
213100000	Bâtiments	1 061 318,55 €		76 660,31 €	984 658,24 €
213500000	Install. Génér Agenc Aménag	116 354,57 €	12 17,13 €	18 693,55 €	109 833,15 €
218100000	Installations Générales	17 351,80 €			17 351,80 €
218200000	Matériel de transport	7 663,76 €			7 663,76 €
218300000	Matériel Bureau et Informatique	47 188,52 €	4 059,00 €	15 241,66 €	36 005,86 €
218410000	Mobilier d'Enseignement	109 419,16 €	4 690,56 €	5 432,38 €	108 677,34 €
218420000	Mobilier d'Internat	52 128,31 €		14 768,47 €	37 359,84 €
	TOTAL	1 444 438,03 €	20 921,69 €	137 294,30 €	1 328 065,42 €

2.1.2 Tableau des amortissements

Compte	Libellé du compte	Valeur brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
211000000	Terrains				
212000000	Agencements et Aménagements Terrains	23 204,03 €		6 497,93 €	16 706,10 €
213100000	Bâtiments	744 327,94 €	31 271,18 €	76 660,31 €	698 938,81 €
213500000	Install. Génér Agenc Aménag	70 906,91 €	6 553,37 €	18 693,55 €	58 766,73 €
218100000	Installations Générales	13 488,10 €	326,82 €		13 814,92 €

218200000	Matériel de transport	6 393,57	1 270,19 €		7 663,76 €
218300000	Matériel Bureau et Informatique	26 960,46 €	3 994,96 €	15 241,66 €	15 713,76 €
218410000	Mobilier d'Enseignement	76 367,58 €	8 315,15 €	5 432,38 €	79 250,35 €
218420000	Mobilier d'Internat	52 128,31 €		14 768,47 €	37 359,84 €
	TOTAL	1 013 776,90 €	51 731,67 €	137 294,30 €	928 214,27 €

2.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.3.1 Méthode d'amortissement

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Terrains
 - Agencements, aménagements, terrains
 - Bâtiments
 - Installation générale, agencement, aménagement
 - Matériel bureau, informatique
 - Mobilier d'enseignement
 - Mobilier d'internat
- 5 à 20 ans
10 à 30 ans
10 ans
5 à 10 ans
5 à 15 ans
5 à 10 ans

2.1.4 Immobilisations financières

Types d'immobilisations	Valeur
Participations	Visé par S.O.R.E.C. Commissaire aux Comptes
Créances rattachées à des participations	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	
Autres titres immobilisés - Parts sociales	
Prêts	
	4 704,75 €

2.1.5 Créances

Créances(a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créance de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres			
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	14 429,18 €	14 429,18 €	
Autres	35 910,59 €	35 910,59 €	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	50 339,77 €	50 339,77 €	-
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			

Visé par S.O.R.E.C.
Commissaire aux Comptes

2.1.6 Produits à recevoir

Libellé	Montant
AGEFIPH APPRENTI	3 465,45€
REGION NA SEJOUR COHESION	3 020,00€
CFA HEBERG RESTO SEMESTRE 2 – 2019	7 511,00€
UDAF	213,55€
EQUIP PROF CAPA 2019 SOLDE	247,51€
FSR 2019	2 633,00€
FT REMB KMS 2019	90,24€
FAFSEA ERASMUS VG	1 506,75€
FAFSEA RESP COLL NR	389,97€
FAFSEA FORMAT° ELECTRIQUE GP	814,94€
CONSEIL DEPARTEMENTAL 2019 SOLDE	5 128,50€
CONSEIL REGIONAL PPI 2019 – MOBILIER	1 091,50€
TOTAL	26 112,41€

2.1.7 Charges constatées d'avances

Il s'agit de l'acompte :

- du voyage d'étude 2020 à VIENNE pour les CAPA 2 SAPVER et CAP2 soit 4 915,50€
- du voyage d'étude 2020 à PARIS pour les 3^{ème} soit 1 627,00€
- de la redevance Label Lucie 2020 soit 300,00€

2.2 Passif

2.2.1 Provisions pour risques et charges

2.2.1.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Pas de provisions pour cette année.

2.2.2 Etat des dettes

Dettes(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	21 741,67 €	21 741,67 €		
- à plus de 2 ans à l'origine	142 647,95 €	22 667,10 €	101 685,12 €	18 295,73 €
Emprunts et dettes financières divers (2)	2 912,26 €	2 912,26 €		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 571,61 €	26 571,61 €		
Dettes fiscales et sociales	26 784,18 €	26 784,18 €		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			Visé par S.O.R.E.C.	
Autres dettes	8 672,20 €	8 672,20 €	Commissaire aux Comptes	
Produits constatés d'avance	15 942,00 €	15 942,00 €		
TOTAL	245 271,87 €	125 291,02 €	101 685,12 €	18 295,73 €
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	21 379			

2.2.3 Charges à payer

<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
FRAIS CRCAM	71,20€
FRAIS GAZOIL C3 REMB	52,00€
FRAIS DECEMBRE PORTET MARTINE	396,88€
REMB TROP PERCU SUBV SST	104,20€
TOTAL	624,28€

2.2.4 Produits constatés d'avance

CPTÉ	LIBELLE	MONTANT
7711	RACHAT COPIEUR SUR 2,5ANS	10 884,60 €
7711	AVANCE VE VIENNE FRMFR SUBV	5 057,00 €
	TOTAL	15 941,60 €

Visé par S.O.R.E.C.
Commissaire aux Comptes

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation	
Ressources propres (cotisations, prestations de service...)	187 708,91 €
Subventions	433 248,09 €
Reprise sur provisions et amortissements + autres produits	34 399,49 €
Total	655 356,49 €

3.2 Ventilation de l'effectif moyen au 31-12-19

Visé par S.O.R.E.C.
Commissaire aux Comptes

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Enseignement et Direction	6,64	
Secrétariat	1,00	0,10
Personnel de service	3,42	
TOTAL	11,06	0,10

4 Autres informations

4.1 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires versés aux commissaires aux comptes :

	CAC
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	1 709,80 €
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	Visé par S.O.R.E.C. Commissaire aux Comptes
Honoraires totaux	1 709,80 €

4.2 Engagements hors bilan

4.2.1 Emprunt auprès des organismes bancaires

Au 31 décembre 2019, l'engagement s'élève à la somme de :	
- capital restant dû	142 647,95 €

4.2.2 Dettes garanties par des sûretés réelles

Type	Bien donné en garantie	Montant de la dette
Hypothèque	Bâtiments	99 089,34 €

4.2.3 Engagements financiers

	N	N - 1
Engagements donnés		
Avals		
Cautions		
Hypothèques	99 089,34 €	115 327,99 €
Effets escomptés non échus		
Autres		
Engagements reçus		
Avals	Visé par S.O.R.E.C. Commissaire aux Comptes	
Cautions		
Autres		

III - RAPPORT SPECIAL



RAPPORT SPECIAL **SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de l'association MFR d'ARGENTON LES VALLEES

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention.

Fait à BRESSUIRE, le 4 mars 2020.

Pour la S.O.R.E.C.
J-F. DEVAUD
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers